

**SYNDICAT MIXTE  
D'AMÉNAGEMENT ET DE PROMOTION  
DE LA TECHNOPOLE DE L'AGGLOMÉRATION MANCELLE**

**COMITE SYNDICAL**  
Séance du 25 février 2020

## **DELIBERATION n°2020-08**

Rapporteur : M. le Président

### **OBJET : ATTM - Subventions de fonctionnement et d'équipement 2020**

Depuis 2013, le SMAT attribue chaque année à l'ATTM une subvention de fonctionnement de 527 000 € et une subvention d'équipement de 140 000 €.

**Au titre de l'année 2020, il vous est proposé de reconduire au bénéfice de l'ATTM un même montant de subventions avec une répartition identique :**

- **527 000 € HT** au titre de la subvention de fonctionnement de soutien de programme (cofinancement sur des projets soutenus par le CPER et le FEDER).
- **140 000 € HT** au titre de la subvention d'équipement, pour la réalisation du programme d'investissement, imputé aux comptes d'immobilisations de l'ATTM.

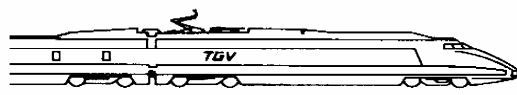
Comme l'année précédente, le solde de la subvention d'investissement sera versé au vu des pièces justifiant les dépenses d'équipement.

Les crédits nécessaires à l'attribution de ces subventions seront inscrits au Budget primitif 2020 du Syndicat Mixte Technopole (articles 20422 et 6574).

En conséquence, il est proposé au Comité Syndical :

- d'attribuer à l'ATTM en 2020 les subventions indiquées ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention et documents éventuels pour l'octroi des subventions à l'ATTM qui régissent leurs montants et les modalités d'attribution,
- de procéder à leur versement dès lors que les dispositions prévues dans la convention, et ses avenants éventuels, auront été remplies dans leur intégralité.

**ADOPTÉE**



**Extrait du Registre des Délibérations**  
**du Comité Syndical**



**SEANCE du mardi 25 février 2020**

L'an deux mille vingt, le mardi 25 février à 14 heures, les membres du Comité Syndical, sur convocation et ordre du jour adressés et affichés le mardi 18 février 2020 se sont réunis salle de Le Mans Innovation, 57 Boulevard Demorieux au Mans, sous la Présidence d'Olivier BIENCOURT, Président du Syndicat Mixte.

**Sont présents :**

*Olivier BIENCOURT - Thierry COZIC - Véronique RIVRON - Patricia CHARTON - Claude JEAN - Gilles JOSSELIN - Jean-Marc LAFFAY - Didier REVEAU - Jean-François SOULARD - Patrick DESMAZIERES - Dominique AMIARD.*

**Absents et excusés :**

*Vanessa CHARBONNEAU - Dominique LE MENER - Noël PEYRAMAYOU - Christophe ROUILLON - Anne BEAUCHEF - Alexis BRAUD - Gilles LEPROUST - Olivier SASSO - Catherine GOUHIER.*

*Mme Véronique RIVRON* remplit les fonctions de Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du jeudi 16 janvier est approuvé.

Les Membres ci-dessus désignés ont signé au Registre après délibération en séance.

Le décompte des voix sur chaque question soumise au vote du Comité Syndical a été effectué conformément à l'article 6 des statuts du Syndicat modifié par arrêté préfectoral du 14 août 2018.